

Déclaration de l'Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction

Pré-session de l'EPU / Tunisie

Genève / 31 août 2022

Bonjour,

Je suis la Directrice Exécutive de l'Association Tunisienne de la Santé de la Reproduction (ATSR), membre de la Fédération Internationale du Planning Familial (IPPF) qui œuvre dans le domaine de la Santé Sexuelle et Reproductive et en promeut les Droits notamment en faveur des femmes, des jeunes et des populations les moins desservies et les plus marginalisés.

Au titre du 4^{ème} Examen Périodique Universel de l'Etat tunisien, un travail de concertation a été initié par l'ATSR avec 03 ONG œuvrant dans le domaine des droits sexuels et reproductifs. Des consultations auprès de quelques acteurs de la société civile ont été organisées par le gouvernement Tunisien.

Cette déclaration portera sur les deux thèmes suivants:

- 1. Droits des jeunes et des groupes vulnérables à l'information et l'Education Sexuelle Complète.**
- 2. Droits à l'accès aux services de Santé Sexuelle et Reproductive pour toutes et tous sans discrimination.**

1. Droits des jeunes et des groupes vulnérables à l'information et l'Education Sexuelle Complète.

Différentes enquêtes et rapports ont mis en exergue le manque d'information chez les jeunes et groupes vulnérables incluant la population LGBT, professionnels de sexe, migrants et réfugiés, et ce en matière de droits sexuels et reproductifs, priorité que nous considérons capitale pour les droits Humains.

A ce titre, nous avons souligné leur bas niveau de connaissances notamment en matière de protection contre les infections sexuellement transmissibles, de la contraception, la sexualité et l'identité de genre.

Cette frange de la population ne bénéficie pas pleinement de leur droit à une vie sexuelle et reproductive saine et épanouie et est partiellement ou totalement exclue des services y

afférents, sachant que cette frange âgée de 15-29 ans, représente un tiers de la population générale tunisienne.

Beaucoup de discriminations envers cette population subsistent dans les pratiques, et constituent un obstacle pour leur autonomisation, pour leur jouissance pleine de leurs droits sexuels et pour leur bien-être mental et social.

En effet, le chômage, l'exclusion sociale, le manque d'encadrement éducatif sur la sexualité, favorisent la montée des comportements à risque chez les jeunes, à noter la toxicomanie, la violence, la sexualité non protégée, le commerce du sexe, la traite des personnes et la radicalisation.

Il en résulte une exposition aux Infections Sexuellement Transmissibles et Sida, aux grossesses non désirées, et aux risques de l'avortement non sécurisé, sans oublier de réels dangers sur leur santé mentale.

Ceci prouve, bien évidemment, le manque de projets et programmes universels de sensibilisation qui visent le développement des compétences de vie des jeunes, pour la lutte contre ces comportements destructifs.

Aussi, il est à noter qu'aucune mention de droits sexuels ou de santé sexuelle et reproductive des jeunes ne figure dans les curricula scolaires; l'approche de l'éducation nationale reste inadaptée aux besoins des jeunes, et le sujet est quasi inexistant sauf dans quelques cours basiques de sciences naturelles dans la dernière année du collège ou les classes terminales pour les branches scientifiques.

Depuis les recommandations de l'EPU 2017 faites pour la Tunisie, un projet pour l'intégration de l'éducation sexuelle complète dans le curricula scolaire a été initié en partenariat avec le Ministère de l'Éducation. Malgré les avancées réalisées, l'intégration reste à ce jour constamment ajournée dû aux résistances par certains intervenants en milieu scolaire, social et gouvernemental.

Pour notre part, nous recommandons:

l'intégrer dans l'ensemble des structures d'enseignement et de formation professionnelle une éducation sexuelle complète qui soit inclusive, accessible et adaptée à toutes les tranches d'âge, et qui promeut la diversité et lutte contre toutes les formes de stigmatisation, de discrimination et de violences.

2/ Droits à l'accès aux services de santé sexuelle et reproductive pour Toutes et Tous sans discrimination

Lors de l'EPU de 2017, la Tunisie a reçu plusieurs recommandations relatives à l'amélioration de l'accès aux services de santé, trois d'entre elles se sont focalisées plus spécifiquement sur la santé sexuelle et reproductive.

Malgré ces recommandations, et malgré que les organisations de la société civile n'ont cessé de tirer la sonnette d'alarme face au désengagement de l'Etat en matière de santé sexuelle et reproductive, le recul de plus en plus marqué de ce dernier d'assumer son rôle, n'a jamais été plus marqué que ces dernières années.

Ceci a eu des effets néfastes sur les jeunes et les groupes vulnérables, notamment la population LGBT qui fait face aux stigmatisations et discriminations à titre d'exemple, les personnes transgenres se trouvent obligées de recourir à l'automédication lorsqu'il s'agit de l'hormonothérapie et s'exposent ainsi à un risque supplémentaire de complications, faute de prise en charge adéquate dans les structures hospitalières.

Il y va sans dire que les services de santé sexuelle et reproductive ont été les premières victimes des politiques d'austérité imposées par les gouvernements successifs et du manque flagrant des ressources humaines et matérielles. Ce constat a été plus marqué dans les régions les plus défavorisées de l'intérieur du pays, notamment en matière de contraception et d'avortement. Cette dégradation d'offre de services SSR a été accentuée durant la crise sanitaire du COVID-19 où la santé sexuelle et reproductive n'a pas été considérée comme une priorité.

En effet, l'étude par grappes à indicateurs multiples (MICS6) de 2018 montre que le taux de couverture contraceptive a connu une diminution drastique, de 62.5% en 2012 à 50.7% en 2018. Le taux des besoins satisfaits en matière de contraception a quant à lui chuté de 90% à 71.9%.

En outre ceci se traduit par des ruptures de stock à plusieurs reprises des contraceptifs, et une offre d'une gamme de contraceptifs très restrictive, limitant ainsi le libre choix des femmes des moyens de contraception qui leur conviennent.

Ces lacunes s'appliquent également sur l'accès au services liée au VIH SIDA d'où l'augmentation de sa prévalence enregistrée par les associations communautaires auprès de la population générale mais non relatée par l'Etat, qui d'une part, ne reconnaît pas les statistiques collectées par la société civile, et d'autre part, ne comptabilise que les populations clés excluant de ce fait la population générale et les migrants.

En outre, la criminalisation des personnes LGBTQI++ a limité considérablement leur possibilité d'accès aux services de soins, et en particulier les services de santé sexuelle et reproductive. Les personnes LGBTQI++ que nous accueillons dans nos centres associatifs, témoignent de la stigmatisation et la discrimination auxquelles elles font face en milieu de soins, sans compter le non-respect de leur confidentialité ni du secret médical dans certains cas.

Nos recommandations :

- **Garantir l'accès universel à la santé en offrant des services de santé sexuelle et reproductive adaptés pour toutes et tous sans discrimination, en mettant en place des politiques, des programmes et des mécanismes de redevabilité.**

- **Créer une ligne budgétaire spécifique à la santé sexuelle et reproductive, notamment les services de la planification familiale, et de l'avortement sécurisé.**
- **Mettre en place un système de collecte de données fiable et unifié qui prend en considération les statistiques élaborées par les institutions publiques, le secteur privé et les organisations de la société civile.**

Je vous remercie.